

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE2565

présenté par

M. Pacquot, M. Armand, M. Bothorel, Mme Bregeon, Mme Buffet, M. Descrozaille, M. Izard,
Mme Le Meur, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Perrot, Mme Petel, M. Vojetta, Mme Brulebois,
M. Rousset et Mme Tiegna

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Bachelor Agro »

les mots :

« licence professionnelle agro-environnementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de renommer le "Bachelor Agro" en "licence professionnelle agro-environnementale".